



Hier mercredi, Sisiku Ayuk Tabe et d'autres leaders séparatistes ont comparu pour la énième fois devant le tribunal militaire de Yaoundé.

En effet, Le tribunal militaire de Yaoundé a statué que les dix dirigeants séparatistes qui comparaissent en justice sont tous des Camerounais, même s'ils ont le statut de réfugié et de demandeur d'asile.

La procédure se heurtant à un obstacle au moment où les avocats se retiraient, le juge n'avait d'autre choix que de renvoyer l'affaire au 7 mars, en espérant que l'avocat de la défense reviendrait à « *reprendre ses esprits* ».

Le juge a rendu sa décision sur le statut des accusés. Premièrement, le parquet a présenté les pièces d'identité de l'accusé qui auraient été obtenues de la Délégation générale de la sécurité nationale (DGSN).

En soulevant leurs observations sur les documents, l'avocat de la défense les a qualifiés de faux. L'avocat Etta Bessong Junior a déclaré que les documents devaient être présentés avec les originaux à côté des photocopies, mais que l'accusation ne l'a pas fait. Elle a donc prié le juge de jeter les documents.

Après plusieurs plaidoyers, il était également temps pour l'avocat de la défense de prouver le statut des dirigeants d'Ambazonia détenus.

L'avocat Ndong Christopher a produit deux groupes de documents ; l'un de reconnaître Shufai Blaise Berinyuy, Nfor Ngala Nfor, Tassange Wilfred et Eyambe Elias en tant que réfugiés.

Les autres documents reconnaissaient Julius Ayuk Tabe, Kwanga Cornelius, Ogork Egbe, Nde Fidelis, Kimeng Henry et Awasum Augustine comme demandeurs d'asile.

Après plusieurs objections sur l'authenticité des documents, le juge a été contraint de suspendre l'audience pendant près d'une heure avant de revenir pour rendre son verdict.